

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Réunion de la CDTIS

-Date : 28 septembre 2024 à 10h au district

- Ordre du jour :

- Point réglementaire
- Vérifications à effectuer durant la saison 2024/2025
- Organisation de la commission

## Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

**La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)**

## Demande d'Avis Préalable installation

- Demande du SIVOS des 3 Bâgé-Dommartin pour un nouvel éclairage en LED sur le terrain d'honneur de Bâgé – dossier transmis à la ligue pour validation.

## Vérifications initiales de gymnases pour la pratique de futsal le 16 septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539901 de Bourg en Bresse – rapport à effectuer par la CDTIS
- Cosec Favier NNI 010539902 de Bourg en Bresse rapport à effectuer par la CDTIS

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal Joseph Lopez 1 d'Ambronay NNI 010070101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage des stades municipaux d'Arbent NNI 010140101 et NNI 010140102 – rapports à rédiger par la CDTIS.

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse – vérification effectuée le 11 septembre 2024 – non-conformités majeures levées – rapport à effectuer par la CDTIS.
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon – rapports effectués par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Installations ayant des non-conformités majeures à lever avant le 30 septembre 2024

- Stade municipal de Mézérial 1 -modifications en cours par le propriétaire de l'installation
- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications en cours par le propriétaire de l'installation

Programmations à compter du 30 septembre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101

Pour la CDTIS : JF JANNET